



Suppression droits visite et hébergement enfants en foyer

Par **yajafa**, le **04/08/2014** à **17:15**

Bonjour

je suis en instance de divorce avec la maman de mes enfants (14/12 et 6 ans), les grands sont en foyer éducatif depuis 2ans, la petite depuis un an, nous avons un droit de visite et d'hébergement en alternance, or depuis fin juin le juge a suspendu ce droit le remplaçant par des visites médiatisées, c'est difficile à vivre, mais je m'interroge car leur maman et moi n'en avons pas été averti officiellement, seulement un appel téléphonique du foyer, qui ont accepté de me montrer le document reçu par leurs services, je me demande si cela est légal, ne devons nous pas être convoqués pour qu'on puisse s'expliquer ?

Par avance merci de vos conseils et aide

cordialement

Pascal